

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

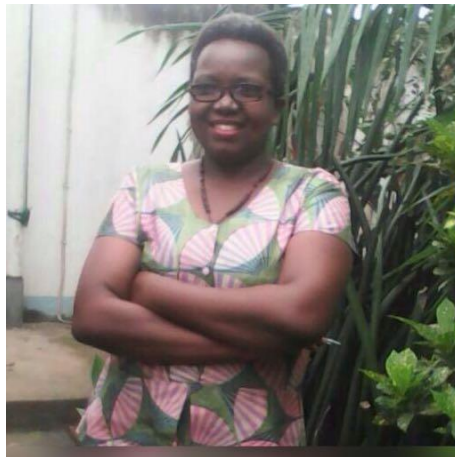
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Avril - Juin 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2020, au moins 554 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	6
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	6
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	6
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	6
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	8
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	8
<i>I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE</i>	9
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	9
<i>II. DE LA GESTION OPAQUE DE LA PANDEMIE DE COVID-19</i>	10
<i>III. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	10
<i>IV. FAITS SECURITAIRES</i>	10
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front
pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

VSBG : *Violence Sexuelles et Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois d'avril, mai et juin 2020.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie dont des exécutions extrajudiciaires, des cas d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, de violences sexuelles et basées sur le genre, d'arrestations arbitraires, de justice populaire, de règlement de compte et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 64 personnes ont été tuées dont 37 retrouvés cadavres et 7 cas d'exécutions extrajudiciaires, 11 enlevées et/ou portées disparues, 12 victimes de VSBG, 36 torturées et 305 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 13 femmes tuées, 3 mineurs et 1 élève tués, 1 femme et 2 mineurs enlevés, 3 femmes torturées, ainsi que 15 femmes et 5 mineurs arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, les enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Les présumés auteurs de ces allégations de violations, des violations et atteintes aux droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des militaires, des policiers et des administratifs.

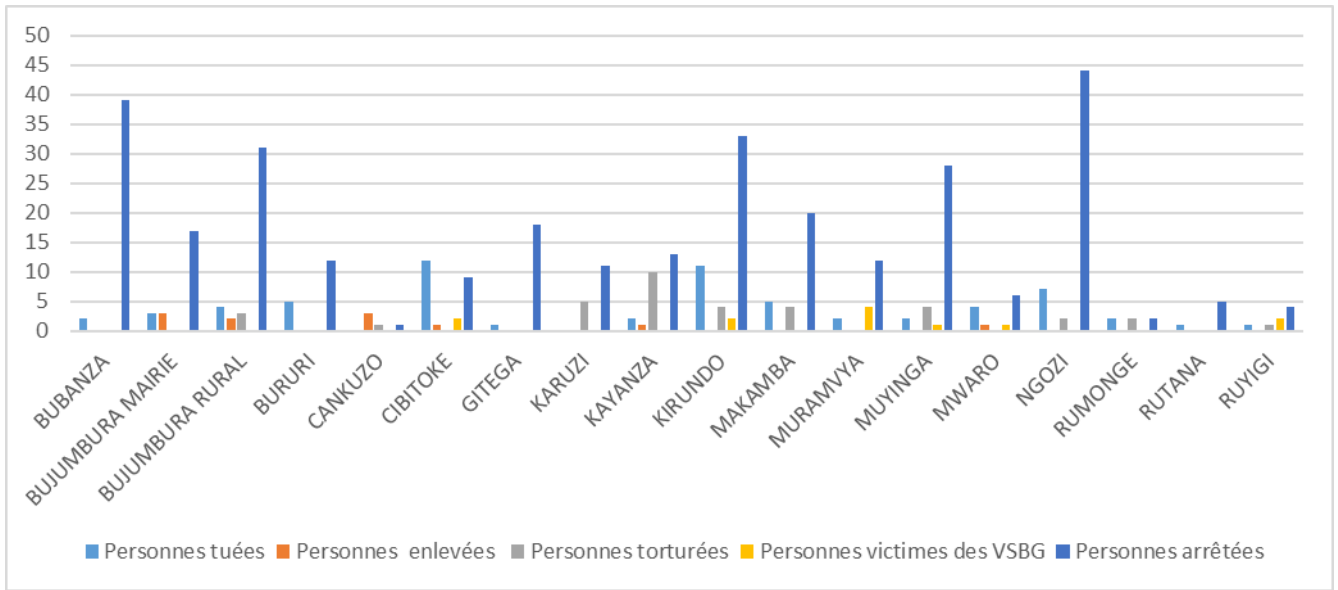
Les personnes les plus visées sont des opposants et prétendus opposants du pouvoir burundais en général et en particulier des membres du parti politique de l'opposition CNL. Certains membres du parti CNDD-FDD ont été aussi visés.

Ce rapport revient également sur des irrégularités liées aux élections du 20 mai 2020, la chasse aux membres du parti CNL, les destructions des permanences du même parti, l'intolérance politique et les affrontements entre les membres des partis politiques.

Une mauvaise gestion de la pandémie du Covid-19 de la part des autorités du Gouvernement a été remarquée.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

Fig. I : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi aux mois d'avril, mai et juin 2020



Au cours de ce deuxième trimestre de l'année 2020, sur un total de 64 cas de personnes tuées, les effectifs élevés sont localisés en provinces de Cibitoke avec 12 cas, Kirundo avec 11 cas, Ngozi avec 7 cas, suivie de Bururi et Makamba avec 5 cas chacune.

Sur un total de 11 cas d'enlèvements, les provinces qui viennent en tête sont celles de Cankuzo ainsi que la Mairie de Bujumbura avec 3 cas chacune, suivies de Bujumbura rural avec 2 cas.

Sur 36 cas de torture, la province de Kayanza vient en tête avec 10 cas, suivie de Karuzi avec 5 cas, de Kirundo, Makamba et Rutana avec 2 cas chacune.

Quant aux arrestations arbitraires, sur un total de 305 cas, les provinces les plus touchées sont celles de Ngozi avec 44 cas, Bubanza avec 39 cas, Kirundo avec 33 cas, Bujumbura rural avec 31 et Muyinga avec 28 cas.

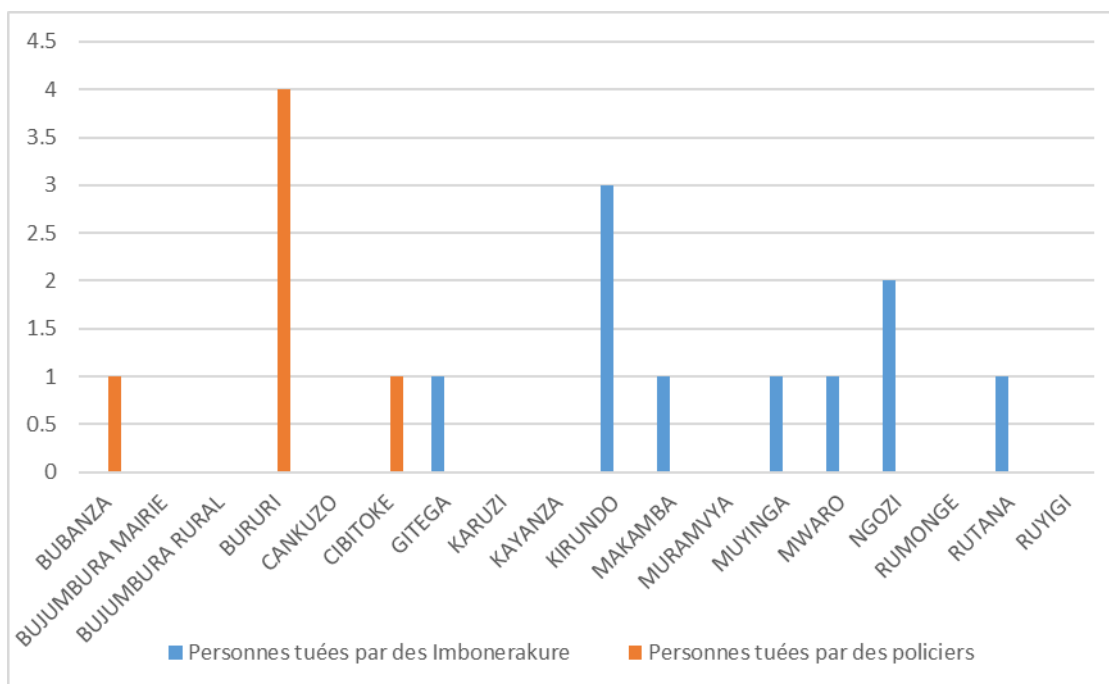
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours de la période d'avril à juin 2020, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de personnes tuées par [des agents étatiques](#) dont 7 cas d'exécution extrajudiciaire. Parmi ces victimes, 10 ont été tuées par des membres de la milice Imbonerakure et 6 ont été tuées par des policiers.

Fig. II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers et des éléments de la milice Imbonerakure

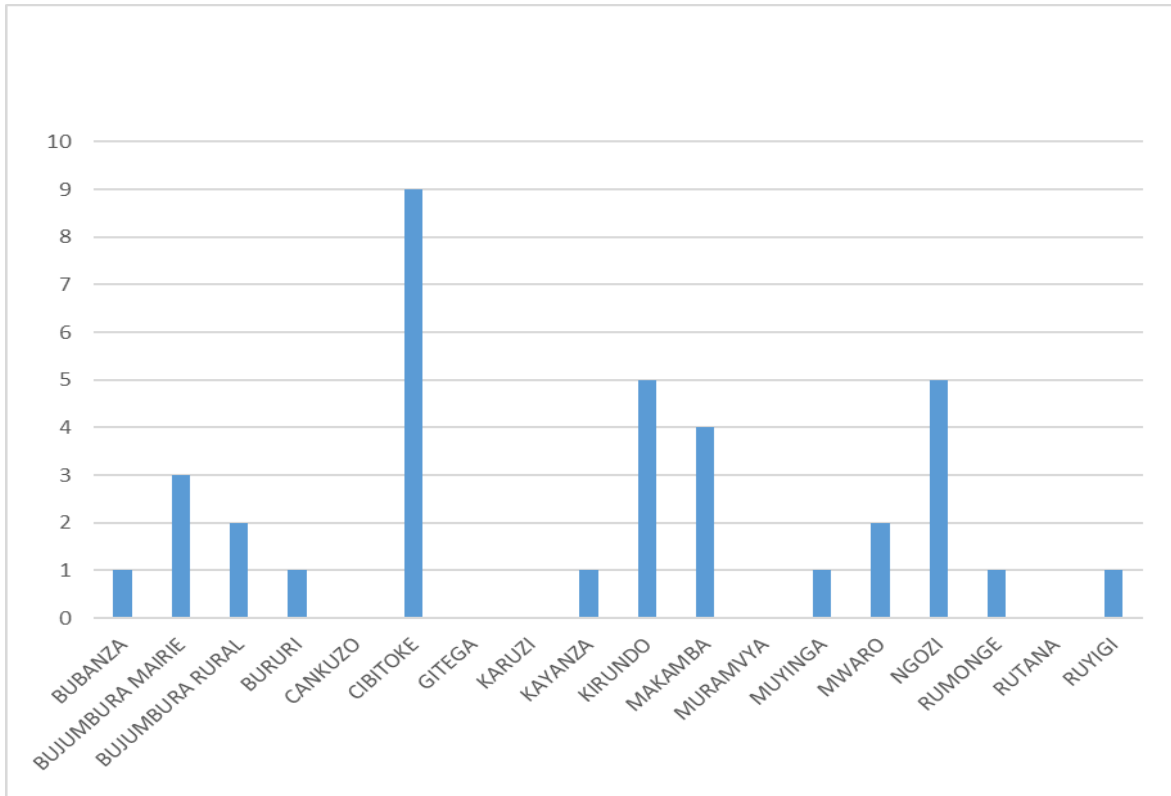


I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Dans cette section, 36 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#) ont été relevés. Sur le total de 64 personnes tuées, 37 ont été retrouvées cadavres dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits et certains corps présentaient des signes que les victimes ont subi des violences.

Les provinces les plus touchées sont celle de Cibitoke avec 9 cas, suivie de Kirundo et Ngozi avec 5 cas, Makamba avec 4 cas et la Mairie de Bujumbura avec 3 cas.

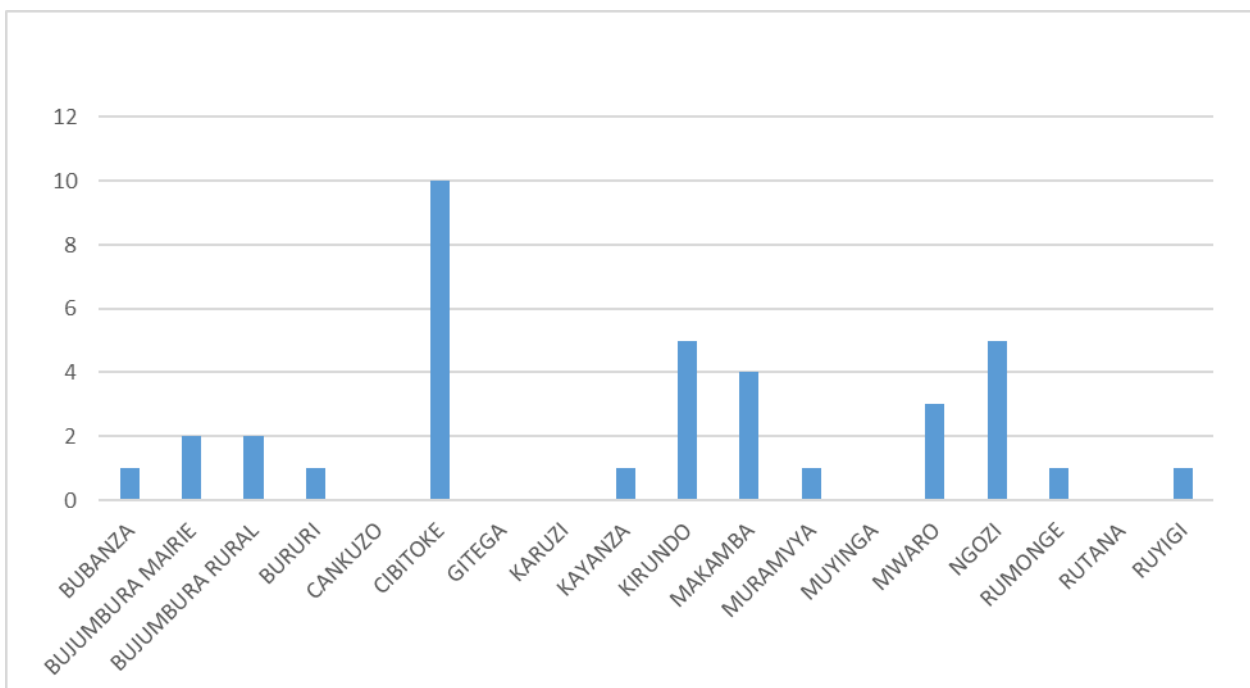
Fig. III : Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés



Des cadavres retrouvés

Comme le graphique ci-après l'illustre, les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont celle de Cibitoke avec 10 cas, suivie de Kirundo et Ngozi avec 5, Makamba avec 4 et Mwaro avec 3 cas.

Fig. IV : Graphique illustrant des cadavres retrouvés



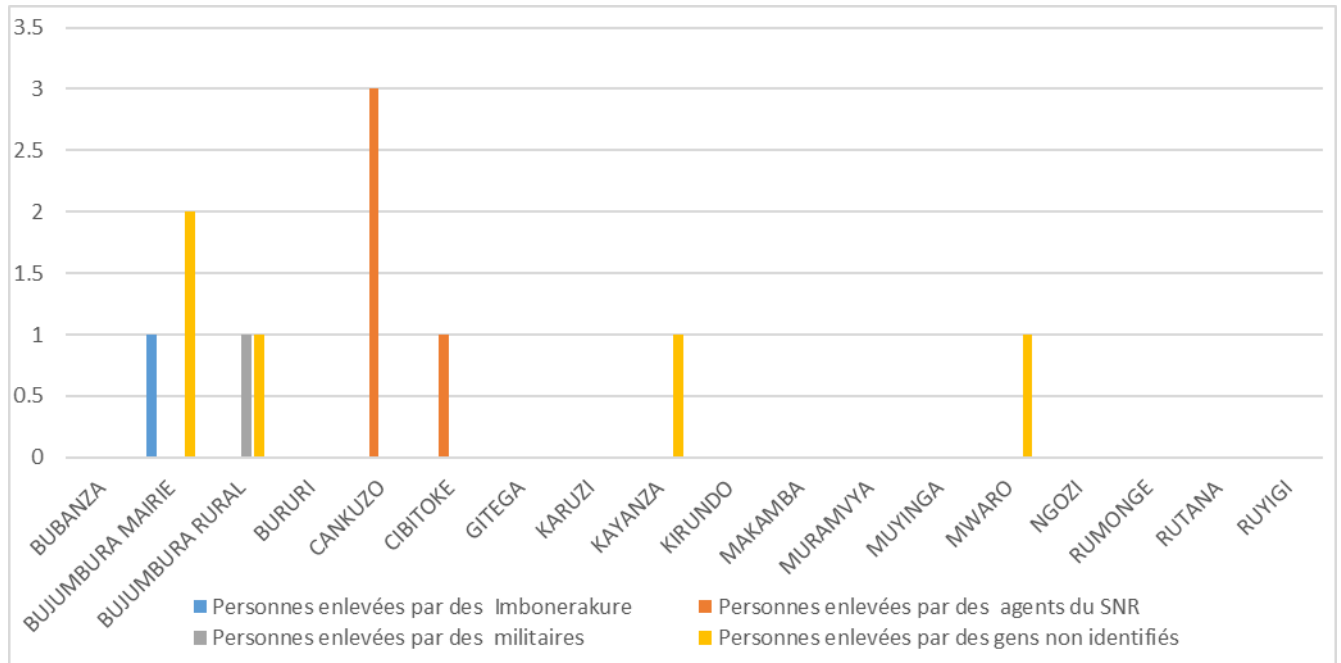
1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 11 cas de personnes [enlevées et/ou portées disparues](#).

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les principaux présumés auteurs d'enlèvement sont des gens non identifiés avec 5 cas et des agents du SNR avec 4 cas.

Les provinces les plus touchées sont celles de Cankuzo et la Mairie de Bujumbura avec 3 cas chacune, suivies de Bujumbura rural avec 2 cas.

Fig. V : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



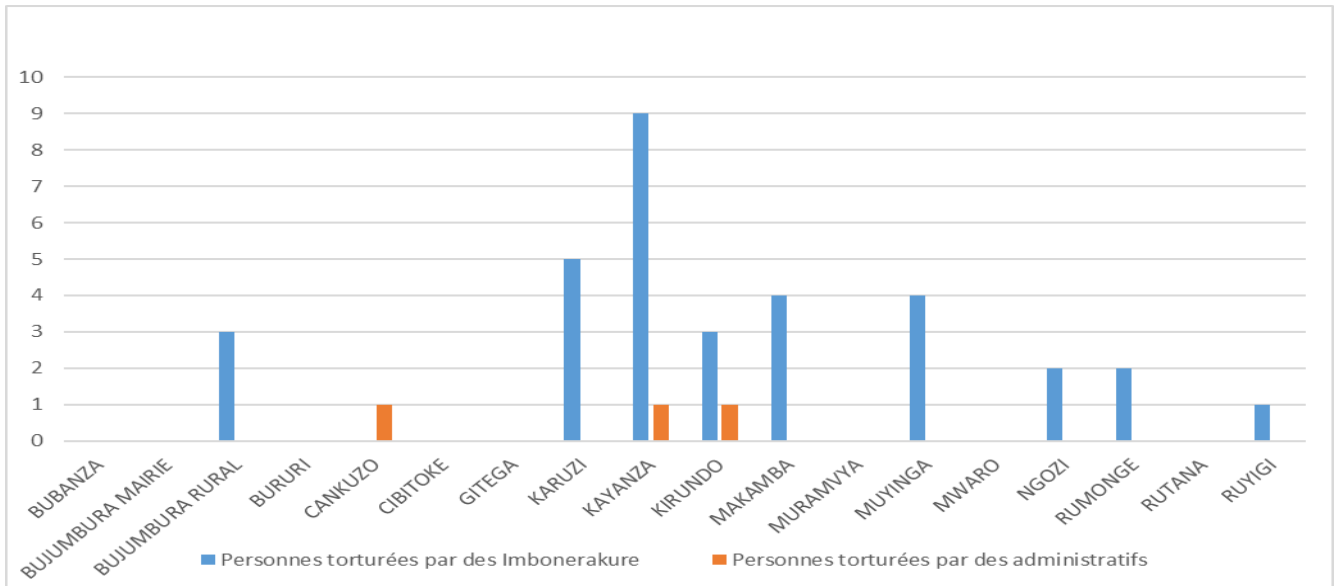
1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 36 cas [de torture](#) ont été enregistrés par la Ligue Iteka.

Les principales victimes identifiées sont des membres des partis politiques de l'opposition, en particulier ceux du parti CNL.

Les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure avec 33 cas et des administratifs avec 3 cas comme l'illustre le graphique ci-après :

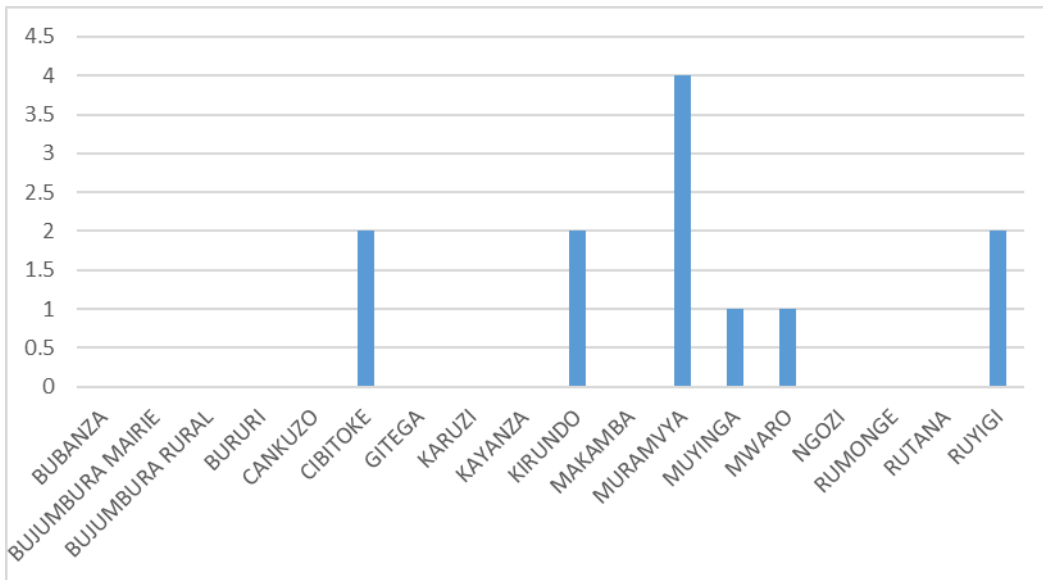
Fig. VI : Graphique des personnes torturées



I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE

Ce rapport relève 12 cas [de violences basées sur le genre](#). En effet, comme la figure ci-dessous l’indique, la province de Muramvya vient en tête avec 4 cas, suivie de Cibitoke, Kirundo et de Ruyigi avec 2 cas, tandis que les provinces de Muyinga et Mwaro ont enregistré 1 cas chacune.

Fig. VII: Graphique des violences sexuelles et basées sur le genre



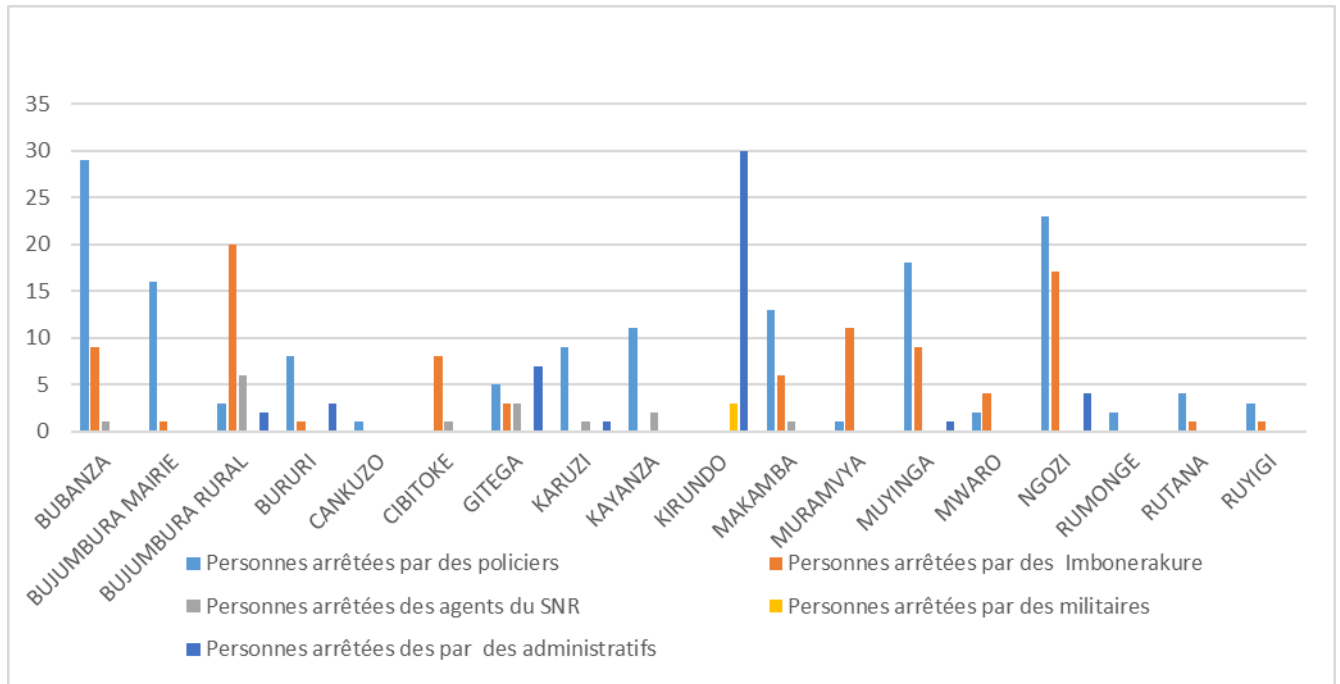
I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 305 cas [d’arrestations arbitraires](#) dans différents coins du pays.

Sur les 305 cas d’arrestations arbitraires, les provinces les plus touchées sont celles de Ngozi avec 44 cas, Bubanza avec 39 cas, Kirundo avec 33 cas, Bujumbura rural avec 31 et Muyinga avec 28 cas.

Comme le graphique ci-dessous le montre, les principaux auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 148 cas, suivis des Imbonerakure avec 91 cas, des administratifs avec 48 cas, des agents du SNR avec 15 cas et des militaires avec 3 cas.

Fig. VIII : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA GESTION OPAQUE DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Dans ce rapport, l'interdiction de diffusion des informations sur la situation [du Covid-19](#) ainsi que la négligence des autorités face à cette pandémie sont rapportés.

III. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2020, la ligue Iteka a relevé des cas de violation du droit au logement, à l'éducation et d'exercer des activités commerciales principalement à l'encontre des membres du parti CNL.

IV. FAITS SECURITAIRES

Au cours des mois d'avril, mai et juin 2020, la Ligue Iteka a relevé 8 cas de personnes tuées suite [aux faits sécuritaires](#) dont 4 cas suite aux règlements de compte et 2 cas de justice populaire.

La Ligue Iteka a aussi relevé 41 cas de personnes blessées suite aux attaques armées dans certaines provinces du pays, mais aussi suite aux affrontements entre les membres des partis politiques.

En outre, des cas de traque des membres du parti CNL, des mandataires ou candidats aux élections, des destructions des permanences et d'autres biens appartenant aux membres du parti CNL, des intimidations et menaces ainsi que des irrégularités liées aux élections ont été relevés au cours de cette période.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme, des allégations de violations et des atteintes aux droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat de feu Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres s'est observé dans divers coins du pays.

Des violences basées sur le genre surtout des violences sexuelles ont continué à se manifester dans certaines provinces du pays.

Des membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du CNL ont été victimes de ces violations. Certains membres du parti CNDD-FDD n'ont pas été aussi épargnés de ces violations.

Des cas d'intolérance politique entre des membres des partis politiques CNL et CNDD-FDD ont été signalés dans certaines provinces du pays.

Des irrégularités liées aux élections, des persécutions des membres du parti CNL, des destructions et endommagements des permanences du parti CNL ont été également observés.

Une gestion opaque de la pandémie du Covid-19 a été rapportée dans le pays.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdurent, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés publiques et de protéger la population sans distinction ;
- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme ;
- D'accepter la collaboration avec les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux violations des droits de l'homme au Burundi ;
- De prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie du Covid-19.

B) Aux partis politiques

- De s'abstenir de toutes pratiques, discours ou enseignements pouvant entraîner des divisions et des violences au sein de la population ;
- De privilégier le dialogue en cas de mésentente politique.

C) Aux partenaires techniques et financiers

- D'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

D) A l'PEAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- De s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

E) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.

F) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

G) A la CPI

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.